



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Bureau du Ministre*

BM-08/20 5716

Port-au-Prince, le 7 Août 2020

**NOTE CIRCULAIRE**

**Aux Directeurs Centraux, Départementaux, Hôpitaux IMPLIQUES DANS LA  
GESTION DU COVID-19**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) salue l'engagement de tous les professionnels de la santé **engagés en première ligne** dans la lutte contre la COVID-19 dans le pays. Il salue également le courage de la population haïtienne qui se débat au quotidien pour lutter contre ce virus qui a déjà fait à date 7582 **cas de contamination** et 171 **décès** chez nous en Haïti.

Il en profite pour porter à l'attention de tout un chacun que dans ce contexte particulier de crise sanitaire, toutes les demandes de congé annuel sont reportées jusqu'à nouvel ordre afin de permettre au secteur de faire face à l'émergence de toute nouvelle flambée de cas de coronavirus dans le pays.

Tout en comptant sur votre collaboration habituelle, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) salue le travail exemplaire que vous accomplissez au quotidien depuis tantôt cinq (5) mois pour soulager les souffrances de ceux et celles qui sont frappées par cette pandémie et vous prie de croire en l'assurance de sa parfaite considération.



*Dr Marie Gréta Roy CLEMENT*  
**Dr Marie Gréta Roy CLEMENT**  
Ministre

Cc : DG



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Bureau du Ministre*

BM-08/20

5714

Port-au-Prince, le 7 Août 2020

**NOTE CIRCULAIRE**

**Aux Directeurs Centraux, Départementaux,**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous rappeler que les visites sur le terrain à but informatif ou d'évaluation doivent faire l'objet d'une autorisation formelle de la Direction Générale ou du Bureau du Ministre.

A cet effet, les directions et unités techniques du ministère qui veulent déployer des équipes sur le terrain doivent planifier ces activités conjointement avec les Directeurs Départementaux et soumettre, au moins quinze (15) jours à l'avance, aux instances suscitées le dossier complet de l'activité avec : Les TDRS, le lieu, le calendrier des visites, la liste des participants, la source de financement et les résultats attendus de cette activité. Ces équipes devront observer les règles d'hygiène et des mesures de distanciation physique préconisées par le MSPP lors de leur déplacement durant cette période de crise sanitaire.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) compte sur votre collaboration habituelle pour l'application de cette décision et vous prie de croire, **Mesdames/Messieurs les Directeurs Centraux et Départementaux**, en l'assurance de sa parfaite considération.



*Marie Gréta Roy*  
**Dr Marie Gréta Roy CLEMENT**  
Ministre



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Bureau du Ministre*

BM-08/2020 5713

Port-au-Prince, le 7 Août 2020

**NOTE CIRCULAIRE**

**Aux Directeurs Centraux, Départementaux, Hôpitaux Universitaires  
Et toutes autres Institutions de Santé relevant du MSPP**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) vous présente ses compliments et a l'avantage de porter à votre connaissance que le respect des gestes barrières (**lavage systématique des mains, distanciation physique et port du masque**) est encore valable.

Cette note de rappel fait suite au fait que le personnel ainsi que les visiteurs sont remarqués dans la plupart de nos établissements de santé et dans les bâtiments administratifs de ce dit ministère sans leurs masques. Les statistiques concernant l'évolution de la pandémie du coronavirus ne doivent nullement nous porter à baisser la garde car le risque de l'apparition d'une nouvelle vague ou de nouveaux clusters va dépendre de notre capacité à adopter des comportements responsables face à la COVID-19.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) compte sur votre collaboration habituelle pour l'aider à contrôler cette pandémie et vous prie de croire, **Mesdames/Messieurs les Directeurs Centraux/Départementaux et d'Hôpitaux**, en l'assurance de sa parfaite considération.

  
**Dr. Marie Gréta Roy CLEMENT**  
Ministre



Cc : DG





REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Bureau du Ministre*

BM-08/20 5709

Port-au-Prince, le 7 Août 2020

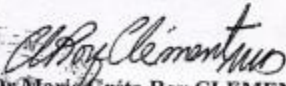
**NOTE CIRCULAIRE**

**Aux Directeurs Centraux, Départementaux, Hôpitaux Universitaires  
Et toutes autres Institutions de Santé relevant du MSPP**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous rappeler que l'organisation de toute activité telle que : Atelier, séminaire etc. réunissant des employés de ce ministère et autres partenaires techniques et financiers du secteur doit obtenir l'autorisation préalable de la Direction Générale ou du Bureau du Ministre.

A cet effet, les directions et unités techniques du ministère qui veulent entreprendre ce type d'activités doivent soumettre, au moins quinze (15) jours à l'avance, aux instances suscitées le dossier complet de l'activité avec : Les TDRS, le lieu, la liste des intervenants et des participants, la source de financement et les résultats attendus de cette activité en question avant le lancement des invitations. Les organisateurs de ces événements devront s'assurer du strict respect des règles d'hygiène et des mesures de distanciation physique préconisées par le MSPP durant cette crise sanitaire.

Tout en comptant sur votre collaboration habituelle pour l'application de cette décision, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) vous prie de croire en l'assurance de sa parfaite considération.

  
Dr Marie Gréta Roy CLEMENT  
Ministre

Cc : DG

